

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **28 Aout 2014 à 19h00**

L'an deux mil quatorze le vingt huit aout à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le 25 aout deux mil quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur GUILBOT Johan, Maire**.

**Présents :** BERNARD Danielle, CARRE Liliane, COULON Georges, DUPUY Jean-Claude, FAVREAU Claude, THOMAS Yoann, LEIGLAT Marc, LIGOUT Catherine, MINETTE Aurélien, PAIN Jacky,

**Absents excusés :** GAUTRON Bruno, OUVRARD Sébastien, BLAINEAU Pascal, GIRARD Pascale.

**Pouvoirs :** GAUTRON Bruno avec pouvoir à DUPUY Jean-Claude  
OUVRARD Sébastien avec pouvoir à GUILBOT Johan  
BLAINEAU Pascal avec pouvoir à FAVREAU Claude  
GIRARD Pascale avec pouvoir à MINETTE Aurélien

**Secrétaire de séance :** Madame LIGOUT Catherine

**A l'ordre du jour sont inscrites les questions suivantes :**

Approbation du procès-verbal du 17 Juillet 2014 à l'unanimité

- 32 Vente des terrains à SCI GUERRY et à Mr COURTOT
- 33 Subvention exceptionnelle à "Secteur Danse"
- 34 Refondation de l'école – Rythmes scolaires – Présentation financière
- 35 Personnel communal
- 36 Voirie "Rue de l'Ecole"
- 37 Convention SAUR " Poteaux Incendie"
- 38 Régies municipales

### **20140828 - 01 VENTE TERRAINS SCI GUERRY – ET MR COURTOT**

Monsieur le Maire informe que la SCI GUERY – 30 rue de la Boulaye 85320 Mareuil sur Lay Dissais, désire se porter acquéreur de la parcelle AP 540 p pour une surface de 217 m<sup>2</sup>, sise "Le bourg" 85210 Saint Jean de Beigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**EMET** un avis favorable à la vente de la parcelle AP 540p d'une surface de 217 m<sup>2</sup> pour un coût de 6.510,00 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte auprès du Notaire et tous les documents afférents à cette cession.

### **20140828 – 02 Vente de terrain à Monsieur COURTOT Nicolas**

Monsieur le Maire informe que Monsieur Nicolas COURTOT – 2 Résidence du Soleil Levant 85210 Saint Jean de Beigné, désire se porter acquéreur de la parcelle ZT 54portion pour une surface de 1009 m<sup>2</sup>, sise "Le Vignaud" 85210 Saint Jean de Beigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**EMET** un avis favorable à la vente de la parcelle ZT 54portion d'une surface de 1009 m<sup>2</sup> pour un coût de 12.108,00 € TTC (dont 1.974€ de TVA sur marge).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte auprès du Notaire et tous les documents afférents à cette cession.

### **20140828 – 03 Convention avec la SAUR – Entretien des Poteaux et Bouches d'Incendie**

Monsieur le Maire informe que la convention triennale conclue avec la SAUR dans le cadre de l'entretien des Poteaux et Bouches d'Incendie installés sur le territoire de Saint Jean de Beigné est échue et qu'il convient de la renouveler. Monsieur le Maire rappelle que la commune possède 17 poteaux d'incendie 5 bouches d'incendie et indique que le cout pour cette prestation est de 29,29€ HT par poteau et de 16,23€ HT par bouche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention pour une durée de trois ans, puis sera renouveler 3 fois par période d'une année par décision expresse de la collectivité

### **20140828 – 04 Création poste d'ATSEM à 32h**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Pour se mettre en adéquation avec la loi relative à la refondation de l'école, il convient donc de créer un emploi d'ATSEM à temps non complet soit 32h à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'ATSEM emploi permanent à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**LA CREATION** d'un emploi d'ATSEM, emploi permanent à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

### **20140828 – 05 Subvention exceptionnelle - Association "Secteur Danse"**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réunion de Conseil Municipal du 5 juin 2014 et à l'entretien qui a eu lieu avec Monsieur le Maire de Sainte Hermine, l'association "Secteur danse" installe ses activités à la Salle des Mottes.

Pour ce faire, un devis pour l'installation d'un tapis de danse nous a été adressé par l'association pour un montant de 5.089,68 € TTC, à ce devis s'ajoute la mise en place de miroirs pour 2.168,08 € TTC et la réalisation de placards.

Monsieur le Maire explique que l'association "Secteur Danse" prend à sa charge l'achat des tapis.

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € à laquelle il conviendra de rajouter le montant de la subvention annuelle (800€) versée aux associations soit 1.600€ pour l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1.600 € pour l'exercice 2014

## **20140828 – 06 Régie "Photocopies"**

Monsieur le Maire indique que suite aux dernières infractions, aux vols en recrudescence dans les Mairies, qu'il convient d'annuler la régie de recettes "Photocopies" au 1<sup>er</sup> Septembre 2014.

Monsieur le Maire propose que les tirages soient dorénavant gratuits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**PROCEDE** à l'annulation de la régie "Photocopies"

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,**

**Les délibérations numérotées 20140828-01 à 20140828-06 ont été publiées le 2 septembre 2014 et transmises en préfecture le 2 septembre 2014**

**Au registre ont signé les membres présents.**

<b>GUILBOT Johan</b>		<b>FAVREAU Claude</b>	
<b>DUPUY Jean-Claude</b>		<b>GAUTRON Bruno</b>	Absent
<b>CARRE Liliane</b>		<b>BERNARD Danielle</b>	
<b>BLAINEAU Pascal</b>	Absent	<b>COULON Georges</b>	
<b>GIRARD Pascale</b>	Absent	<b>LEIGLAT Marc</b>	
<b>LIGOUT Catherine</b>		<b>MINETTE Aurélien</b>	
<b>OUVRARD Sébastien</b>	Absent	<b>PAIN Jacky</b>	
<b>THOMAS Yoann</b>			